



Fondation du cinéma BIO

Case Postale 1010 - 1227 Carouge

www.fondationcinebio.ch

Nouvelles du Bio

Organisation de la Fondation :

Le 1^{er} semestre 2005 à été consacré à la mis en place des structures de travail de la Fondation, à l'analyse de l'état du bâtiment et du contexte économique dans lequel devra fonctionner le cinéma.

Le second semestre 2005 à la définition des travaux à entreprendre et des conditions financières à remplir, au lancement du projet de rénovation et à la collecte des fonds.

Durant cette année les travaux de la Fondation ont été ralentis par l'absence d'un capital de dotation. Il a fallu attendre le mois de décembre pour que la Fondation réussisse à constituer un capital de base de 170'000 francs avec des dons et la vente anticipée des anciens fauteuils du cinéma.

Finances et travaux :

Le projet de rénovation est conduit par le bureau d'architecte Béatrice Manzoni & Simon Schmidig. L'autorisation de construire, qui a reçu un préavis favorable de la Commission des Monuments et des Sites, est en passe d'être délivrée.

Les travaux de rénovation sont devisés à 2'100'000 francs. Ils comprennent le rattrapage du manque d'entretien des dernières décennies, l'adaptation aux standards techniques actuels et les transformations nécessaires pour une exploitation performante.

Le financement des travaux est acquis à hauteur de 750'000 francs et 700'000 francs font l'objet de demandes de soutiens auprès de la Loterie romande et d'institutions subventionnant la rénovation des bâtiments du patrimoine.

Une fois les dernières demandes abouties, il faudra encore réunir 650'000 francs pour que le budget soit bouclé et que les travaux puissent débiter.

La Fondation a obtenu la reconnaissance du statut d'utilité publique et l'exonération totale des taxes sur les donations qui lui sont accordées.

Selon notre analyse, l'exploitation future du cinéma et de la buvette pourra générer un loyer annuel couvrant les provisions que la Fondation devra assurer ainsi que ses charges de fonctionnement.

Il serait possible d'obtenir un prêt hypothécaire de 640'000 francs pour couvrir les travaux mais le revenu du cinéma devrait alors augmenter pour couvrir les intérêts et le remboursement de la dette.

A ce stade, deux hypothèses sont explorées parallèlement ; soit réunir tout le financement sous forme de nouveaux dons, soit couvrir le montant d'un emprunt en complétant le revenu tiré de l'exploitation cinématographique par la location de la salle en dehors des heures de projection.

Un partenariat avec des entreprises et des institutions de la place est déjà à l'étude. Il est probable que le montage financier final puise simultanément dans les deux solutions.

Exploitation :

De septembre 2004 à juin 2005 le cinéma a été mis à disposition gratuitement de l'Association B72 qui l'a exploité librement sur la base d'une convention avec la Commune de Carouge.

En juin 2005, une convention financière a été établie entre la Fondation et l'Association B72 pour une durée limitée de 7 mois. Durant cette période l'Association B72 a versé une participation de 3'000 francs sur le revenu de la billetterie.

Une prolongation de cette convention jusqu'en mars 2006 a été envisagée mais l'Association B72 a décidé de ne pas poursuivre son exploitation provisoire au-delà de décembre 2005.

Depuis janvier 2006 le cinéma n'assure plus d'exploitation régulière. La Fondation profitera des quelques mois jusqu'au travaux pour organiser ou accueillir des événements cinématographiques ponctuels.

Dans la mesure où le financement du projet est garanti, les travaux de rénovation pourront commencer au printemps et la ré-ouverture avoir lieu avant la fin de l'année 2006.

La structure définitive de l'exploitation du cinéma après travaux n'est pas encore arrêtée. Elle dépendra notamment du type de financement qui sera trouvé. Il s'agira de coordonner l'exploitation commerciale du bâtiment, du cinéma et de la buvette.

Il est convenu que le Bio devra renforcer son caractère de cinéma de proximité en garantissant une programmation diversifiée avec un accueil et un ancrage local dynamiques.

Un première convention a été conclue avec la Cinémathèque suisse. Le Bio a été choisi pour présenter à Genève, plusieurs fois par année, les œuvres récemment restaurées du patrimoine cinématographique suisse.

Perspectives :

L'année 2006 sera consacrée au bouclage du financement, au choix du type d'exploitation et à la réalisation des travaux de rénovation. Ce plan nécessite encore l'investissement de nombreuses énergies pour aboutir à un réussite partagée.

Carouge, le 23 janvier 2006

Le Conseil de Fondation du cinéma Bio